

# A

## nnexe III b

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>BREVET PROFESSIONNEL MAÇON</b>			CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics		Formation continue en établissements publics habilités		CFA non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés	
<b>Épreuves</b>	<b>Unité</b>	<b>Coef.</b>	<b>Forme</b>	<b>Durée</b>	<b>Forme</b>	<b>Durée</b>	<b>Forme</b>	<b>Durée</b>
E.1 : Préparation d'un ouvrage	U.10	5	ponct. écrit + oral	4 h 30 30 min	CCF		ponct. écrit + oral	4 h 30 30 min
E.2 : Réalisation et mise en œuvre	U.20	7	ponct. pratique	16 à 20 h	CCF		ponct. pratique	16 à 20 h
E.3 : Travaux spécifiques	U.30	3	CCF		CCF		ponct. pratique	4 h
E.4 : Mathématiques	U.40	1	ponct. écrit	1 h	CCF		ponct. écrit	1 h
E.5 : Expression française et ouverture sur le monde	U.50	3	ponct. écrit	3 h	CCF		ponct. écrit	3 h
Épreuve facultative (1) : Langue vivante	UF.1		oral	15 min + 15 mn prépa	oral	15 min + 15 min prépa	oral	15 min + 15 min prépa

(1) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.